

Contribution du Secrétariat pour la définition des objectifs et les possibles décisions du Sommet mondial des 16, 17 et 18 novembre 2009 sur la sécurité alimentaire

1. Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement, ou nos représentants, nous sommes réunis à Rome du 16 au 18 novembre 2009, pour le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire convoqué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin d'aboutir à un large consensus sur l'élimination totale de la faim dans le monde d'ici à 2025.

2. Depuis la création de la FAO, en 1945, nous nous réunissons pour la troisième fois dans le cadre d'un Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement sur la sécurité alimentaire, après 1996 et 2002, conscients que l'objectif de la réduction de moitié, c'est-à-dire à 420 millions, du nombre de personnes souffrant de la faim au plus tard en 2015, adopté par le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, ne sera probablement pas atteint, même s'il faut continuer et renforcer les efforts actuels de lutte contre la faim. Si les sommets précédents ont aidé à maintenir l'alimentation et l'agriculture en bonne place parmi les préoccupations de la communauté internationale et à prendre des engagements en faveur d'une lutte efficace contre la faim dans le monde, les décisions prises n'ont pas été suivies d'actions à la hauteur des objectifs fixés.

3. Nous assistons à une aggravation de la faim dans le monde et, en ce qui concerne la sécurité alimentaire mondiale, nous sommes confrontés au plus grand défi de l'histoire moderne. Nous affirmons qu'il est inacceptable que plus d'un milliard d'êtres humains dans le monde, principalement dans les pays en développement, ne disposent pas aujourd'hui de nourriture en quantité suffisante pour satisfaire leurs besoins nutritionnels fondamentaux journaliers. Le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde a augmenté de plusieurs millions en 2007 et 2008 à la suite de la hausse des prix des denrées alimentaires et l'on prévoit qu'il va encore augmenter de 105 millions en 2009 sous l'effet de la crise économique et financière qui provoque des pertes d'emplois et une aggravation de la pauvreté.

4. La sécurité alimentaire est fondamentale pour la réduction de la pauvreté, la bonne santé des populations, une croissance économique durable ainsi que pour la paix et la sécurité dans le monde, comme on a pu le constater en 2007-2008 lors des émeutes qui ont éclaté dans 22 pays dans toutes les régions du monde, menaçant la stabilité des gouvernements. Il y a encore aujourd'hui dans le monde 31 pays qui se trouvent en situation de crise alimentaire nécessitant une aide d'urgence.

5. La situation actuelle tient au fait qu'au lieu de s'attaquer aux facteurs structurels de la faim au cours des précédentes décennies, le monde a négligé l'agriculture dans les politiques de développement. Le temps est venu d'agir de façon responsable et de s'attaquer aux causes profondes et multiples de l'insécurité alimentaire en adoptant des solutions politiques, économiques, financières et techniques durables; de sorte que l'humanité toute entière puisse exercer son « droit à l'alimentation » qui est le plus fondamental de tous les droits de l'homme.

6. En adoptant les présentes décisions, nous nous sommes engagés aujourd'hui à prendre toutes les mesures nécessaires pour :

- éliminer complètement la faim de la planète d'ici à 2025, conformément aux dispositions pertinentes du « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » adopté à New York le 16 décembre 1966 (entré en application le 3 janvier 1976) et des « Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » adoptées en novembre 2004 par le Conseil de la FAO;
- assurer des disponibilités alimentaires suffisantes, sûres et nutritives à une population mondiale croissante qui devrait atteindre 9,2 milliards d'habitants en 2050.

1. Gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale

7. Nous reconnaissons que la gouvernance actuelle de la sécurité alimentaire mondiale manque de cohérence et d'efficacité. Notre système est insuffisamment organisé et chaque institution opère la plupart du temps de façon isolée, malgré les importants progrès faits en matière de coordination. Pour répondre de façon efficace et durable à la crise mondiale de l'insécurité alimentaire, il faut une forte impulsion et des politiques, stratégies et programmes appropriés, mais également des capacités de mise en œuvre et de suivi coordonnés. Nous observons à cet égard que, face à la situation d'urgence résultant de la hausse des prix des produits alimentaires, l'Equipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire a mené des actions efficaces de coordination entre des institutions, programmes et fonds des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et qu'elle a été très utile dans son rôle de plaidoyer en faveur de la sécurité alimentaire.

8. La gouvernance de la lutte contre l'insécurité alimentaire doit être coordonnée au niveau international pour assurer la cohérence et l'efficacité à long terme de l'action, en particulier en ce qui concerne les facteurs ayant une incidence sur la sécurité alimentaire mondiale. A cet effet, nous devons mettre à profit les structures existantes, qui devraient être dotées des moyens nécessaires pour être plus efficaces, et nous appuyer sur les programmes en place en les consolidant et en les améliorant. Ce nouveau système de gouvernance devrait aussi associer tous les maillons concernés de la filière alimentaire, du producteur au consommateur avec les industries agro-alimentaires, les importateurs et les exportateurs, les fournisseurs d'intrants, d'équipements et de services et tous les acteurs chargés de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

9. Nous reconnaissons également que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), malgré les nombreux avantages qu'il offre, en particulier en raison de sa composition universelle regroupant les pays membres de la FAO et les Etats Membres des Nations Unies, grâce aussi à son ouverture à la société civile et à sa fonction de forum neutre pour le dialogue, n'a pu s'acquitter comme il convenait de la mission qui lui avait été confiée. Il y a au moins trois raisons à cela: i) il n'a ni le pouvoir politique, ni tous les éléments scientifiques nécessaires pour prendre en charge, comme il se doit, les problèmes de la faim à court, moyen et à long termes; ii) il ne dispose pas de mécanisme efficace de

suivi des questions de sécurité alimentaire aux niveaux national, régional et international; et iii) il n'a pas les ressources financières nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

10. Nous annonçons donc notre appui sans réserve au renouveau et au renforcement du CSA en tant que système de gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale. Le nouveau CSA doit faire office de forum mondial pour les débats et favoriser la convergence de vues sur les causes et conséquences de l'insécurité alimentaire et les modalités de l'action dans ce domaine. Il devrait définir les principes de la formulation de politiques et stratégies appropriées ainsi que les moyens de suivre les progrès réalisés et de rendre compte de leur mise en œuvre à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée générale des Nations Unies au travers du Conseil économique et social.

11. Pour que le CSA soit un processus intergouvernemental de haut niveau de prise de décisions et donc doté d'une légitimité politique, nous soulignons la nécessité que nos gouvernements soient représentés au niveau ministériel à ses réunions. Si la représentation au CSA de ministères et de départements techniques compétents est importante, la participation des ministres de la coopération et du développement des Etats Membres est aussi nécessaire pour les importantes questions économiques et de financement de la sécurité alimentaire mondiale. Le CSA doit en outre avoir un bureau pour agir en tant que de besoin entre les sessions ordinaires et extraordinaires. Nous décidons par conséquent que nos délégations au CSA seront conduites par les ministres de la coopération et du développement l'année de la Conférence et par les ministres des départements techniques compétents l'année où la Conférence ne siège pas.

12. Nous appuyons également la mise en place, dans le cadre du CSA renouvelé, d'un Groupe d'experts de haut niveau pour agir en tant que plateforme scientifique et technique afin d'étayer les décisions de portée générale et les recommandations, en fournissant des analyses objectives et impartiales. Les compétences techniques du Groupe d'experts de haut niveau doivent correspondre à une approche multidisciplinaire de la sécurité alimentaire et s'appuyer sur les groupes d'experts, les groupes consultatifs et les comités techniques sectoriels intergouvernementaux en place ainsi que sur le Groupe consultatif de la Recherche agricole internationale (GCRAI), le Système mondial de recherche agricole par l'intermédiaire du Forum mondial de la recherche agricole (FMRA) et le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC).

13. Tous les acteurs importants et notamment les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CSS) en particulier les agences agricoles de Rome, les institutions financières internationales et régionales, les Unions économiques régionales, les ONG, la société civile, le secteur privé, les associations d'agriculteurs et du commerce agricole ainsi que les organisations humanitaires opérant dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture devraient participer au CSA rénové pour assurer la mobilisation et la coordination de toutes les parties prenantes de la filière alimentaire en vue d'assurer la mise en œuvre effective de programmes efficaces.

14. Le CSA renouvelé au niveau international, avec le système de coordination des groupes thématiques sur la sécurité alimentaire à l'échelle des pays rendant compte au Coordonnateur résident des Nations Unies, faisant intervenir la communauté des donateurs, avec les Alliances nationales pour la sécurité alimentaire composées d'organisations d'agriculteurs, de la société civile et du secteur privé, sous la direction des gouvernements

mettant en œuvre des stratégies, politiques et programmes nationaux, constitueraient le Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (voir Annexe).

15. Nous demandons l'établissement d'une relation étroite entre le CSA et les gouvernements axée sur les principes essentiels de la prise en mains par les pays et de l'efficacité à travers un échange de vues annuel sur les documents relatifs aux politiques et stratégies nationales en matière d'alimentation, et à leur mise en œuvre dans les domaines de la production, du commerce agricole et de l'accès aux aliments. Le programme des Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) établi après le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, serait un outil précieux à cet égard.

16. A l'échelle nationale, un partenariat doit en outre être mis en place sur la base des Groupes thématiques sur la sécurité alimentaire et des Alliances nationales pour la sécurité alimentaire, qui devraient être renforcées. Ces deux mécanismes devraient fournir un appui effectif aux gouvernements auxquels incombe la responsabilité d'assurer une allocation et une utilisation judicieuse des ressources budgétaires, de l'aide publique au développement et des investissements privés nationaux et étrangers directs. Ce sont ces gouvernements qui doivent ainsi assurer une coordination efficace des ressources financières pour parvenir aux objectifs fixés dans le cadre des politiques, stratégies et programmes nationaux. Les Alliances nationales et les coordinateurs résidents des Nations Unies devraient spécifiquement aider les gouvernements à préparer les documents nationaux annuels à présenter au CSA. Ces documents doivent porter sur les politiques, stratégies et programmes de développement agricole avec leur incidence sur la production et le commerce agricole ainsi que sur la sécurité alimentaire au niveau des ménages et de la Nation.

17. Nous notons que si des mécanismes et des institutions de nature bilatérale, régionale et multilatérale sont en place pour faire face aux catastrophes naturelles et aux conflits, il n'en existe pas pour la prise en charge de crises alimentaires comme celles de 2007-2008. Nous demandons donc au CSA d'établir aussi rapidement que possible un Système de réaction rapide s'appuyant sur les mécanismes déjà mis en place aux niveaux bilatéral, régional et international pour les catastrophes naturelles ou les crises dues à des conflits afin de permettre le redémarrage de la production vivrière locale en cas de crise alimentaire, en particulier dans les pays à faible revenu qui sont fortement tributaires des importations alimentaires. Le Système, dans le cadre du CSA, devrait avoir un Comité de gestion composé d'un ambassadeur ou d'un représentant permanent auprès de la FAO de chaque groupe régional. Ce Comité devrait pouvoir lancer des appels en faveur de programmes et projets essentiellement centrés sur l'accès aux intrants (semences, engrais, aliments pour animaux, vaccins, etc.) mais portant également sur la lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes qui menacent la sécurité alimentaire mondiale. Nous demandons instamment aux gouvernements et aux partenaires donateurs de prendre des mesures efficaces pour que ce système soit opérationnel, aussitôt que possible, en créant notamment, dans leurs mécanismes et institutions d'aide d'urgence, un guichet pour les crises d'insécurité alimentaire dues aux facteurs économiques et en établissant des liens appropriés avec le Comité de gestion.

2. Investissements et financement publics

18. Nous sommes profondément préoccupés par l'insuffisance des ressources financières mises à disposition de l'agriculture dans les pays en développement et par l'insuffisance des investissements dans ce secteur qui fournit pourtant les moyens d'existence de 70 pour cent des pauvres dans le monde. L'aide au développement en faveur de l'agriculture a baissé de 58 pour cent en valeur réelle entre 1980 et 2005 alors que le total des engagements de l'aide publique au développement (APD) augmentait considérablement pendant la même période. Ainsi, la part de l'agriculture dans l'ensemble de l'APD a chuté de 17 pour cent en 1980 à 3,8 pour cent en 2006 et l'on a observé les mêmes tendances dans les budgets nationaux. C'est l'une des causes profondes de la récente crise alimentaire mondiale et des difficultés d'une majorité de pays en développement. Cette situation nécessite une réorientation décisive en faveur d'une allocation plus appropriée des ressources destinées à l'agriculture des pays en développement et d'un accroissement des investissements à court, moyen et long termes dans ce secteur afin de relever efficacement les défis de la sécurité alimentaire, qu'ils soient imminents ou à long terme. Il s'agit en effet de nourrir plus d'un milliard de personnes souffrant de la faim actuellement et de doubler la production agricole mondiale pour nourrir une population qui devrait atteindre 9,2 milliards d'habitants d'ici à 2050. Nous reconnaissons que la Déclaration commune du G8 de L'Aquila de juillet 2009 sur la sécurité alimentaire mondiale appelant à la mobilisation de 20 milliards d'USD sur trois ans pour permettre aux petits agriculteurs de produire davantage est une mesure importante allant dans la bonne direction. Nous engageons les membres du G8 à veiller à la concrétisation intégrale et au suivi effectif de cet engagement.

19. Nous soulignons l'urgente nécessité d'inverser la tendance à la baisse de la part de l'agriculture dans l'APD totale et notamment des portefeuilles de prêts des institutions financières internationales et des banques régionales de développement. Nous nous engageons à atteindre en cinq ans l'objectif d'un niveau de 17 pour cent qui était celui de 1980. Les investissements dans les infrastructures rurales, l'adaptation et la multiplication de variétés à rendement élevé, l'accès aux engrais et aux autres intrants ont été le fer de lance de l'essor de la production vivrière et ont empêché la famine mondiale qui se profilait dans les années 70. Nous appelons en particulier au financement prioritaire de l'agriculture dans les ressources bilatérales et multilatérales et dans les prêts des institutions financières internationales et des banques régionales de développement, dans le cadre du Consensus de Monterrey de 2002 et de la Déclaration de Doha de 2008 sur le financement du développement grâce à des engagements de ressources prévisibles et pluriennaux. Les pays développés sont invités à honorer leurs engagements et à atteindre les objectifs correspondants en matière d'APD.

20. Nous demandons aussi instamment aux gouvernements des pays en développement de consacrer la part nécessaire de leurs budgets nationaux à l'investissement dans l'agriculture et le développement rural, à la mesure du rôle qu'ils jouent dans le PIB, les recettes d'exportation, l'emploi et la lutte contre la faim et la pauvreté. Nous rappelons à cet égard la Déclaration de Maputo de 2003 dans laquelle les gouvernements africains s'engageaient à porter à 10 pour cent au moins, dans un délai de cinq ans, la part de l'agriculture et du développement rural dans leurs dépenses budgétaires. Nous appelons les dirigeants africains à honorer leur engagement et demandons aussi aux autres régions d'adopter des engagements quantitatifs assortis de calendriers analogues et de veiller à leur mise en œuvre avec des systèmes appropriés de suivi.

21. Nous demandons au FMI, à la Banque mondiale, au FIDA, à la FAO et à l'OCDE, de mettre en place des mécanismes permettant de suivre les progrès en matière de réalisation des objectifs de financement du secteur de l'agriculture et de rendre compte chaque année au CSA pour les débats des Etats Membres sur cette question.

3. Investissements privés

22. Nous reconnaissons l'importance de l'investissement privé, de source étrangère ou intérieure, dans l'amélioration des disponibilités alimentaires et l'instauration de la sécurité alimentaire mondiale. Les gouvernements sont instamment priés de mettre en place un cadre juridique et de gouvernance pour favoriser et développer les investissements nécessaires dans l'alimentation, l'agriculture, les pêches, les forêts et le développement rural, afin d'instaurer et de maintenir la sécurité alimentaire pour tous.

23. L'investissement étranger direct est nécessaire et devrait être encouragé. Mais certaines de ses formes pourraient avoir une influence sur des questions complexes socio-économiques, politiques, institutionnelles, juridiques et éthiques potentiellement sujettes à controverse. Nous notons en particulier que la récente crise alimentaire mondiale a abouti à plusieurs transactions d'acquisition ou de concession de terres et de ressources hydriques de la part de certains pays importateurs de denrées alimentaires visant à réduire leur dépendance à l'égard des marchés mondiaux dans le domaine alimentaire. En même temps, un certain nombre de pays notamment en développement s'efforcent d'obtenir des investissements pour tirer un meilleur parti de leurs ressources naturelles et humaines. Pour que l'investissement direct étranger puisse jouer un rôle efficace en comblant le manque de ressources financières auquel est confrontée l'agriculture, il faut concilier les objectifs des pays investisseurs et les besoins des pays bénéficiaires.

24. Il est important que les investissements soient guidés par des partenariats, notamment d'ordre public-privé, sous forme de co-entreprises. Dans les pays bénéficiaires, ils devraient aboutir à des avantages dans le domaine du développement : transferts de technologies, création d'emplois, amélioration des revenus, renforcement des liens en amont et en aval par exemple. Pour les investisseurs, ils devraient aboutir à la pérennité des entreprises et à un rendement adéquat des investissements tout en demeurant acceptables juridiquement, socialement et politiquement. Nous demandons instamment que toutes les précautions soient prises lors de la formulation de ces accords d'investissement et que des cadres législatifs et généraux et des garanties appropriées soient mis en place pour faire en sorte qu'ils n'aboutissent pas à un échange inégal.

25. Nous demandons à la FAO, en collaboration avec la Banque mondiale, le FIDA, la CNUCED et d'autres institutions internationales pertinentes de mener des études d'impact et d'encourager la négociation et l'adoption d'un code international de conduite pour les investissements étrangers directs à finalité agricole dans les terres et les eaux. Il est de l'intérêt des investisseurs, des pays bénéficiaires et des populations locales de faire en sorte que ces investissements soient négociés comme il convient, que les lois soient dûment respectées et que les avantages soient équilibrés et bien répartis entre les parties intéressées. Nous demandons à tous les pays concernés d'engager un dialogue aboutissant à l'adoption de ce code de conduite sur les transactions relatives aux ressources foncières et hydrauliques dans le secteur de l'agriculture.

4. Commerce international et appui aux agriculteurs

26. Nous réaffirmons qu'un système international de commerce agricole, fondé sur des règles, sans distorsion, non discriminatoire, ouvert, équitable et juste peut favoriser le développement agricole et rural et contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons une conclusion réussie du cycle de Doha des négociations commerciales.

27. Pendant que le commerce international de produits agricoles et alimentaires était en plein essor, de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, n'ont pas bénéficié de cette évolution. Ces pays sont confrontés à des défis spécifiques et il faut prendre en compte effectivement leurs contraintes relatives à l'offre et à leur capacité commerciale agricole. Leurs agriculteurs devront également pouvoir bénéficier d'incitations adéquates pour accroître leur production, leur productivité et bénéficier de débouchés commerciaux plus nombreux. Les politiques agricoles devraient jouer un rôle essentiel grâce à des incitations de nature à stimuler la production. Mais elles doivent être conçues judicieusement pour éviter les effets de distorsion au détriment des petits agriculteurs des pays pauvres.

28. Nous avons besoin de tous les agriculteurs du monde, dans les pays en développement comme dans les pays développés, afin d'assurer la sécurité alimentaire d'un milliard de personnes souffrant de la faim et de doubler la production agricole d'ici à 2050 pour une population qui devrait alors atteindre 9,2 milliards d'habitants. Que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement, les agriculteurs, pour rester dans les activités rurales, devraient avoir des conditions de vie comparables à celles des travailleurs des secteurs secondaire et tertiaire de leurs pays respectifs. Cet objectif devrait être atteint grâce à des soutiens exempts d'effets de distorsions sur les marchés internationaux.

29. Les pays développés devraient continuer à réorienter leur appui en faveur de soutiens « découplés » qui sont autorisés selon les dispositions de l'OMC, tandis que pour les pays en développement, des mesures appropriées d'appui de nature à stimuler la production devraient être conçues avec notamment des mécanismes efficaces de soutien pour faciliter l'accès aux intrants, de paiements directs pour atteindre des objectifs de revenus et de financements compensatoires en cas de catastrophes naturelles. Nous demandons à l'OMC, la CNUCED et la FAO, de préparer et de soumettre au CSA rénové des propositions de mesures de soutien, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement dans le cadre d'un système agricole international fondé sur le libre échange et le commerce équitable tout en assurant la sécurité alimentaire pour tous.

30. Les politiques en matière de commerce alimentaire et agricole devraient aller dans le sens du renforcement de la sécurité alimentaire mondiale. Elles ne devraient pas être entravées par des mesures prises de façon conjoncturelle. Nous demandons à tous les pays de supprimer les restrictions ou taxes extraordinaires concernant les exportations de denrées alimentaires, en particulier les produits alimentaires achetés à des fins humanitaires, et de procéder à des consultations et à des notifications préalables à l'application de toute nouvelle restriction.

31. L'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce (OTC) énonce les règles qui devraient régir les pratiques commerciales au niveau international pour tous les

types de produits de consommation, en vue de veiller à ce que les réglementations et les normes relatives aux produits ne créent pas d'obstacles inutiles et injustifiés aux échanges. Il est cependant à noter que les pays en développement continuent à être confrontés à de nombreuses exigences techniques sévères pour leurs exportations. Nous demandons instamment aux gouvernements de s'abstenir d'avoir recours à des mesures de type OTC pour bloquer les importations, en particulier en provenance des pays en développement, et d'adhérer sans réserve aux dispositions de l'Accord OTC énoncé par l'OMC. Nous soulignons également la nécessité de fournir aux pays en développement des informations, de la formation et des ressources nécessaires pour se conformer aux normes et réglementations qui régissent leurs exportations.

32. Nous reconnaissons que le programme de travail de l'OMC sur l'Aide pour le commerce peut contribuer au programme de Doha pour le développement, en aidant les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, à surmonter leurs contraintes relatives à l'offre et à renforcer leurs capacités commerciales. Nous demandons instamment aux donateurs d'honorer leurs promesses au titre de l'Aide pour le commerce, en tenant dûment compte des contraintes relatives à l'offre des produits alimentaires et agricoles. Nous demandons également à l'OMC et à l'OCDE de préparer des rapports annuels d'examen et de suivi de l'initiative de l'Aide pour le commerce dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, en vue de leur présentation aux réunions du CSA.

5. Stabilité des marchés

33. L'instabilité des marchés des produits alimentaires et agricoles a des incidences graves sur la sécurité alimentaire mondiale. Des hausses rapides des prix des denrées alimentaires, telles que celles qui ont été observées en 2007-08, peuvent avoir des effets à la fois à court et à long termes, en aboutissant à une aggravation de la faim et de la pauvreté, à des difficultés économiques, à des troubles sociaux, à l'instabilité politique et à des mesures protectionnistes. L'instabilité des prix a des effets directs sur les décisions et sur les flux d'investissement.

34. La récente tourmente sur les marchés traditionnels des valeurs financières a rendu les fonds spéculatifs et les banques d'investissement plus actifs sur les marchés des produits financiers dérivés fondés sur les produits alimentaires, dans l'espoir d'obtenir de meilleurs rendements que ceux qu'offraient les valeurs traditionnelles. Ces activités de transactions à terme ont plus que doublé au niveau mondial pendant les cinq années écoulées. Il est donc essentiel d'examiner la question de la spéculation sur les marchés agricoles compte tenu des graves incidences qu'elle peut avoir sur la sécurité alimentaire mondiale. Nous notons que des études laissent entendre que la spéculation sur les marchés des produits alimentaires a joué un certain rôle dans l'aggravation de la hausse et de l'instabilité des prix mondiaux des denrées alimentaires en 2007-08. Nous reconnaissons que la spéculation s'est intensifiée en raison d'un fossé croissant entre l'offre et la demande, soulignant la nécessité de stimuler la production pour réduire le comportement spéculatif.

35. Nous demandons donc à la Banque mondiale, au FMI, à la CNUCED, à la FAO et aux autres organisations intergouvernementales compétentes, dans le cadre de leur mandat et de leur domaine d'expertise, en collaboration aussi avec d'autres acteurs spécialisés, de mener des études approfondies et complètes afin d'analyser des liens de cause à effet entre la spéculation et les fluctuations des prix des produits agricoles et de permettre une réponse

générale cohérente et efficace dans le contexte de la sécurité alimentaire. Il est nécessaire d'élaborer des principes directeurs et des dispositifs appropriés pour les marchés des produits à terme en vue d'assurer un minimum de stabilité des marchés et de limiter les incidences négatives sur la sécurité alimentaire.

36. Il est important de prévoir des mécanismes concrets visant à faire face à de soudaines flambées des prix et à des dysfonctionnements des marchés. Le stockage de céréales devrait être encouragé à l'échelle des villages et des pays mais il faudrait envisager aussi la mise en place de systèmes de réserves de céréales sur une base régionale détenues matériellement sur le plan national et envisager à l'échelle mondiale des facilités de nature virtuelle. Nous demandons à la FAO et au PAM, en collaboration avec les autres organisations internationales pertinentes, d'étudier les possibilités d'établissement des systèmes ainsi que de leurs modalités de fonctionnement. Les dispositifs régionaux et mondiaux ne devraient être déclenchés qu'en cas de crise alimentaire et de situation d'urgence humanitaire. Ils ne devraient pas avoir d'influence sur le fonctionnement ordinaire des marchés.

37. Il est également essentiel de mettre en place des filets de sécurité sociaux et des programmes de protection pour les groupes défavorisés et vulnérables, notamment des programmes nourriture et espèces contre travail, des programmes de transfert d'espèces pur et simple, des programmes d'alimentation scolaire et de nutrition maternelle et infantile, qui constituent un objectif impératif. A long terme, des systèmes de protection sociale sous forme de versement d'espèces, menés par les gouvernements et des interventions nutritionnelles ciblées sont nécessaires pour apporter un appui aux populations les plus pauvres et aux exclus.

38. Le marché naissant des bioénergies constitue une source nouvelle et significative de demande de certains produits alimentaires tels que la canne à sucre, le manioc, le maïs et les oléagineux. Le rapide essor de l'utilisation de ces produits pour la production de biocarburants, déclenché par des politiques ayant recours à des subventions de l'ordre de 11 milliards de dollars E.U. en 2006 et des protections tarifaires, sont parmi les facteurs qui ont pu contribuer aux fortes hausses des prix des denrées alimentaires des dernières années. On estime qu'en 2008-09, 104 millions de tonnes de céréales seront destinées à la production d'énergie. En outre, les cultures destinées à la production de biocarburants sont parfois en concurrence avec les cultures à usage alimentaire pour les terres et l'eau.

39. Nous soulignons que les biocarburants doivent être produits et utilisés dans le respect de l'environnement et en tenant compte de la nécessité de réaliser la sécurité alimentaire mondiale. Les biocarburants doivent aussi, dans le respect des règles de concurrence du commerce international pouvoir contribuer à la fourniture d'énergie des pays qui ont suffisamment de terres et d'eau, notamment pour les zones rurales. Les agriculteurs et les populations pauvres des zones rurales devraient en retirer des avantages appréciables. Nous réaffirmons la nécessité d'approfondir les recherches concernant de meilleures options, la mise en commun des données d'expériences et des connaissances sur les technologies relatives aux biocarburants, les normes et réglementations et d'adopter en conséquence les pratiques les mieux appropriées.

6. Renforcement institutionnel et des capacités

40. Pour assurer une sécurité alimentaire mondiale durable et promouvoir la gestion durable de l'eau, des forêts et des autres ressources naturelles, il faudrait privilégier les petits agriculteurs, les femmes et les familles et leur accès à la terre, à l'eau, aux intrants et aux services financiers, et notamment aux micro-financements et au marché.

41. Il est nécessaire d'intensifier le renforcement des capacités, en particulier grâce au transfert de connaissances dans le cadre de la coopération nord-sud, sud-sud et triangulaire, pour parvenir à accroître la production et la productivité agricoles en stimulant les interventions avant et après récolte, l'accent étant mis sur la conservation des ressources naturelles, l'expansion de l'emploi et un travail à des conditions acceptables.

42. Dans les années 60 et 70, l'appui aux petits agriculteurs, par la fourniture d'intrants, l'achat de leur production, l'accès au crédit et aux services de vulgarisation, a été assuré par des institutions publiques et par des offices nationaux de commercialisation. Dans les années 80, conformément à la politique de libéralisation des marchés et dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, ces institutions ont été affaiblies, voire, dans certains cas, démantelées. Cependant, des politiques efficaces et cohérentes, ainsi que des programmes opérationnels et permanents n'ont pas été adoptés et mis en œuvre pour veiller à leur remplacement par des institutions privées ou semi-privées en mesure de continuer à fournir les mêmes services aux petits agriculteurs.

43. Il est aujourd'hui évident que les petits agriculteurs ont besoin d'une politique publique et d'un appui institutionnel pour s'organiser afin de recueillir les informations, améliorer leurs productions et bénéficier des économies d'échelle pour l'accès aux intrants et la commercialisation des produits. Nous reconnaissons la nécessité de reconstruire la capacité institutionnelle des pays en développement afin d'aider les petits agriculteurs à accéder aux technologies, aux intrants, au crédit et aux marchés dont ils ont besoin pour devenir plus productifs et également pour être en mesure de mieux s'organiser et de commercialiser leur production. Il s'agit notamment des services de recherche et de vulgarisation, d'accès aux intrants, de commercialisation des produits, de crédit rural et de renforcement des organisations professionnelles notamment par la formation des producteurs et des responsables administratifs du secteur.

44. Nous soulignons qu'il est important que les pays en développement renforcent leur capacité institutionnelle et donnent davantage de soutien et de pouvoir aux organisations d'agriculteurs. Nous engageons les pays développés et les organisations internationales compétentes à leur apporter l'appui nécessaire. Ces institutions rénovées devraient comprendre un plus grand nombre d'organisations d'agriculteurs et du secteur privé et faire appel à des techniques de gestion et à des systèmes de contrôle modernes pour éviter l'inefficacité et la politisation dont souffraient certaines des anciennes institutions.

7. Qualité et sécurité sanitaire des aliments

45. La qualité et la sécurité sanitaire des aliments sont essentielles pour une alimentation saine, la santé publique et le développement économique à l'échelle nationale ou dans la communauté internationale. Les progrès scientifiques ont permis de mieux comprendre la composition des aliments et les incidences sanitaires des éléments nutritifs et autres

produits physiologiquement actifs des denrées alimentaires. Les consommateurs souhaitent que les aliments produits localement ou importés soient conformes aux normes établies en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments. Cela permet d'éviter les maladies d'origine alimentaire et les éléments toxiques, en protégeant les consommateurs et en encourageant des pratiques équitables dans le commerce des produits alimentaires. Il est essentiel d'appliquer des systèmes d'assurance de qualité et de sécurité sanitaire des aliments fondés sur les risques en faisant appel aux connaissances scientifiques actuelles. L'application de ces contrôles d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire, à toutes les étapes, est une responsabilité qui incombe à l'ensemble des acteurs de la filière : production, récolte, manutention, stockage, transport, transformation, distribution et consommation.

46. Cependant, pour de nombreux pays en développement, les systèmes nationaux de contrôle des aliments ne sont pas adéquats : les lois et réglementations en la matière doivent être renforcées et la capacité d'application des réglementations existantes est faible. Les pays en développement devraient être aidés à renforcer les moyens nécessaires pour assurer un approvisionnement adéquat en aliments sûrs et de qualité pour la consommation intérieure et pour le respect des exigences du commerce international. Les objectifs en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments ne peuvent être atteints que si les stratégies, s'insérant dans des cadres juridiques adéquats, s'appuient sur des plans d'investissement rationnels concernant la valorisation des ressources humaines, le renforcement des institutions officielles de contrôle des aliments et des installations dans les secteurs de la production, du commerce et de l'industrie. Nous exhortons les gouvernements et la communauté des donateurs à allouer ces ressources nécessaires pour répondre aux besoins d'investissement dans la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, notamment par le renforcement du programme conjoint FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius) afin qu'il puisse répondre à la demande croissante en matière de normes internationales scientifiquement établies. Nous demandons aussi instamment aux gouvernements de ne pas utiliser les exigences en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments comme mesures discriminatoires à l'encontre des importations de produits alimentaires.

8. Ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes

47. Les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes constituent une menace grave pour la sécurité alimentaire mondiale. Ils ont une incidence sur tous ses aspects – disponibilité, stabilité, accès et sécurité sanitaire. Depuis un certain temps, la transmission des maladies se fait de l'animal à l'homme et vice versa avec des risques d'épizootie et de pandémie. C'est une préoccupation publique dans l'ensemble des pays et des régions du monde. En outre, le changement climatique est en train de modifier la répartition, l'incidence et l'intensité des ravageurs et maladies des animaux et des plantes et peut aussi provoquer de nouvelles modalités de transmission et des changements d'espèces hôtes. Les ravageurs, les agents pathogènes et les adventices provoquent la perte de plus de 40 pour cent des disponibilités alimentaires mondiales et l'on estime que des maladies animales transfrontières telles que la fièvre aphteuse, l'encéphalopathie spongiforme bovine, la peste porcine et la grippe aviaire ont causé des pertes économiques de l'ordre de dizaines de milliards de dollars E.U. Les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes peuvent causer des pertes financières énormes et nécessitent des mesures de lutte et de vastes programmes d'éradication.

48. Souvent, les infrastructures nationales de protection des animaux et des plantes, en particulier dans les pays en développement ne sont pas de nature à permettre l'exécution des diverses activités nécessaires pour la prévention, l'alerte rapide et la lutte précoce contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes. Renforcer les services nationaux vétérinaires et phytosanitaires grâce à la formation des producteurs, à la mise en place des institutions et infrastructures ainsi qu'au contrôle transfrontière, constitue donc une grande priorité. Il faut aussi améliorer l'aptitude à réagir en cas de déplacement des ravageurs et maladies des animaux et des plantes, grâce à un renforcement de la capacité opérationnelle, au maintien des compétences spécialisées, à l'adoption des outils de diagnostic rapide et à l'amélioration des modèles de prévision.

49. Nous demandons instamment aux pays développés et aux autres donateurs d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité nationale et régionale, à développer leurs infrastructures et à renforcer leurs mesures de préparation pour assurer l'efficacité de la prévention et de la lutte contre les maladies et ravageurs des animaux et des plantes. La coopération régionale et mondiale pour la prévention, l'alerte rapide et la lutte devrait être encouragée. La FAO et l'OMS, ainsi que les institutions intergouvernementales compétentes et les autres parties prenantes, sont encouragés à apporter un soutien aux gouvernements pour élaborer des spécifications et des systèmes durables dans ce domaine.

9. Changement climatique

50. Les changements climatiques vont avoir des conséquences significatives pour l'agriculture, les forêts et les pêches. Ils vont menacer la sécurité alimentaire mondiale. L'accès aux ressources hydriques va devenir plus aléatoire et les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses et inondations, seront plus fréquents; de sorte que les systèmes de production et les écosystèmes qui les soutiennent vont être mis à rude épreuve. Le changement climatique va probablement réduire la productivité agricole et celle de la pêche dans les zones tropicales et les basses latitudes où se trouvent de nombreux pays en développement.

51. Pour répondre aux demandes croissantes de denrées alimentaires, il faut donner la priorité à l'adaptation aux changements climatiques dans toute la filière alimentaire. Des investissements sont nécessaires pour renforcer l'efficacité de l'irrigation et de l'aménagement des bassins versants, améliorer la préparation et l'utilisation des terres, la gestion des exploitations, des forêts et de l'élevage, la conservation des écosystèmes côtiers et la mise au point de variétés végétales et de races animales qui soient adaptées à l'évolution des conditions climatiques. L'utilisation efficace des données et prévisions climatiques, notamment par l'intermédiaire des systèmes d'alerte rapide, peut aider à réduire les incidences des changements climatiques sur la production agricole et sur toute la filière alimentaire. L'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques peut être obtenue dans le cadre d'une croissance économique favorisant les pauvres et un développement durable.

52. L'agriculture et les forêts contribuent et peuvent contribuer de façon plus significative encore à l'atténuation du changement climatique grâce à leur rôle de puits de carbone et à l'amélioration de la gestion des terres cultivées et des élevages pour le maintien et l'accroissement des stocks existants de carbone. Ces secteurs sont essentiels pour relever le défi du changement climatique. Des incitations financières pour améliorer

les systèmes de production animale et végétale, pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts et pour augmenter la rétention du carbone dans les sols agricoles peuvent en même temps contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique et à la sécurité alimentaire. La formation des agriculteurs, le renforcement de leurs organisations et des services d'appui à l'agriculture ainsi que le transfert de technologie représentent un soutien essentiel pour les pays en développement afin d'atténuer efficacement les effets du changement climatique.

53. Nous soulignons l'importance qu'il convient de donner à l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009. Le processus de négociation sur les changements climatiques devrait tenir dûment compte des objectifs de sécurité alimentaire mondiale. La fixation du carbone par les activités agricoles et la réduction des émissions des gaz à effet de serre devraient être encouragées. Nous soulignons que les décisions de la Conférence de Copenhague devraient permettre une augmentation des investissements dans les infrastructures rurales, la gestion durable des forêts et des ressources halieutiques et promouvoir des techniques agricoles, comme l'agriculture de conservation, mieux adaptées aux conséquences du changement climatique.

Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

